



Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2019

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

« CRÉDIT D'ÉTUDE D'UN MONTANT DE FRs 360'000.- DESTINÉ À UN CONCOURS D'ARCHITECTURE SUR LES PARCELLES SISES 57-59 ROUTE DE SUISSE »

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté de lancer un concours d'architecture pour construire un bâtiment sur les parcelles, sises à la route de Suisse 57-59 à Versoix ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 20 novembre 2019 qui décrit dans les détails les buts visés par ce concours ;

Vu le préavis de la Commission des Bâtiments et de la Gérance dans sa séance du 3 décembre 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 12 décembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE / REFUSE

1. D'ouvrir au Conseil administratif de la Ville de Versoix un crédit de Frs 360'000.- destiné à lancer un concours pour construire un bâtiment sur les parcelles sises au 57-59 route de Suisse à Versoix, selon l'exposé des motifs joint à la présente version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 20 novembre 2019.
2. D'autoriser le Conseil administratif à émettre des bons de paiements auprès des établissements de son choix à concurrence de Frs 360'000.- afin de mener à bien le concours cité au point 1 ci-dessus.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs 360'000.- directement à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine financier.
4. En cas de non-réalisation des travaux mentionnés au point 1 ci-dessus, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement.